

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 15 février 2024

Évolution du surendettement dans le département de Gironde en 2023

Lydia GUIROUS, préfète déléguée pour l'égalité des chances en Gironde, Samuel BARREAU, directeur régional des Finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et Marie-Agnès de MONTBRON, directrice régionale Nouvelle-Aquitaine de la Banque de France, ont participé ce jour à la présentation du rapport d'activité 2023 de la Commission de surendettement de la Gironde.

En 2023, le nombre de dossiers déposés auprès de la commission de surendettement du département de Gironde s'élève à 3 146, soit une progression de 8 % par rapport à 2022. Cette tendance est similaire à celle observée au niveau régional (+6 %) et au niveau national (+8 %).

En Gironde, le niveau des dépôts de 2023 reste néanmoins inférieur de 11 % à celui de 2019 (3 529 dossiers déposés), année de référence (en période de pré-pandémie).

L'endettement des ménages surendettés en Gironde

En 2023, l'endettement contracté par l'ensemble des ménages surendettés du département de la Gironde s'établit à 103 millions d'euros. Il se répartit de la manière suivante :

1. 43 % sont des dettes à la consommation
2. 24 % sont des dettes immobilières
3. 14 % sont des dettes de charges courantes et autres dettes

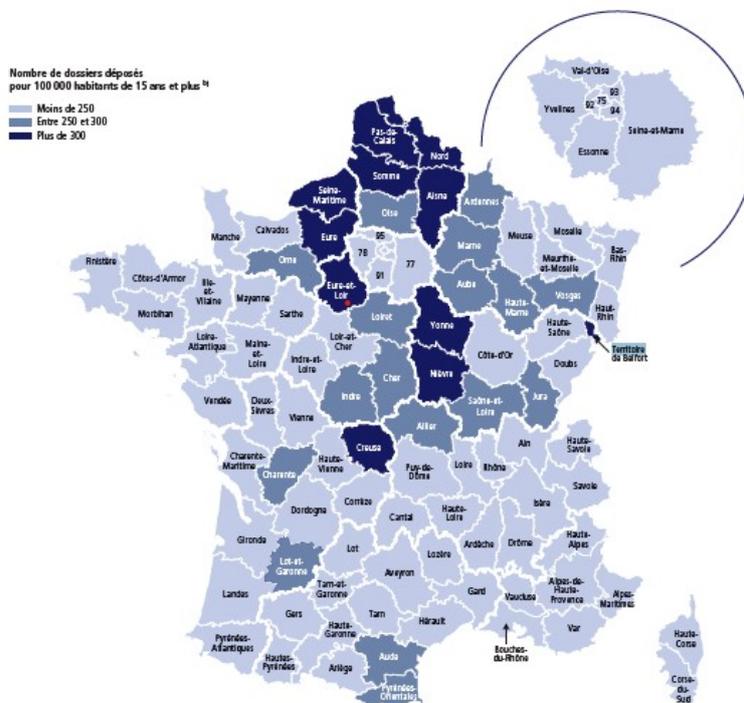
L'endettement médian hors immobilier des ménages surendettés s'établit à 17 152 euros (contre 16 467 euros en Nouvelle Aquitaine et 16 898 euros en France métropolitaine).

35 millions d'euros d'effacement des dettes en 2023 en Gironde

32 % du montant total des dettes des dossiers clos ont donné lieu à un effacement de dettes, total ou partiel (contre 26 % en Nouvelle-Aquitaine et 25 % en France métropolitaine).

Le montant effacé moyen par dossier est de 20 865 euros en Gironde, contre 19 660 euros en Nouvelle-Aquitaine et 19 745 euros en France métropolitaine.

Retrouvez des informations plus détaillées, comprenant des éléments sur le surendettement en France, dans la région et dans le département, [dans l'enquête typologique sur le surendettement des ménages en 2023](#).



Le département de Gironde compte 223 dépôts de dossiers de surendettement pour 100 000 habitants en 2023. La région en compte 225. La France métropolitaine compte 223 dépôts de dossiers de surendettement pour 100 000 habitants de 15 ans et plus.

Dans le département de Gironde, la Banque de France a mis en place en place :

- [Des services d'inclusion financière pour informer, orienter et accompagner les personnes rencontrant des difficultés financières](#) ;
- Un conseil départemental de l'inclusion financière (CDIF) qui, sous la présidence du directeur départemental de la Banque de France, vise à mieux connaître et faire connaître les dispositifs d'inclusion financière au sein du département, à diffuser le résultat des travaux de l'Observatoire de l'inclusion bancaire au sein des territoires et à capter les préoccupations et les attentes en matière d'inclusion financière. 18 personnes, prioritairement des praticiens et des représentants des secteurs bancaire, associatif et institutionnel y siègent.

Au titre de sa mission en matière d'inclusion financière, la Banque de France a informé ou accompagné plus de 5,7 millions de personnes en 2023.

Une information ? Une question ? Une demande ?

Nous sommes présents dans chaque département et vous accueillons à nos guichets sur rendez-vous ou par téléphone au numéro unique, le 3414. Vous pouvez aussi nous joindre par courrier (Banque de France - TSA 50120 - 75035 PARIS CEDEX 01) ou sur notre site internet :

www.banque-france.fr/fr/a-votre-service/particuliers

Nos services : traitement du [surendettement](#), [droit au compte](#), [droit d'accès aux fichiers d'incidents](#), service d'information [infobanque-assurance](#) et informations sur les autres [dispositifs d'inclusion financière](#) (plafonnement des frais d'incidents bancaires, offre spécifique, microcrédit...)

Inclusion financière / la Banque de France à votre service !

A propos de la Banque de France. Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Suivez-nous